

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 866

22 avril 2009

SOMMAIRE

3i Panreac Holdings S.à r.l.	41564	Immofin	41533
Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.	41544	Imohtech S.A.	41524
A.E.R.O. S.A.	41533	ING Lease Luxembourg	41526
Angel Trains Luxembourg S.à r.l.	41536	MDL, Maçonnerie de Luxembourg S.à r.l.	41524
ArclIndustrial France Developments I S.à r.l.	41532	Michael's Lab. & Research Holding Com- pany	41566
Argepa Participations S.A.	41532	Natural Dorna Investment Holding S.A.	41540
BayernInvest Luxembourg S.A.	41534	Opus 2 S.à r.l.	41568
Bormioli Rocco International S.A.	41528	Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l.	41566
Brion Immo Luxembourg S.A.	41533	Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l.	41531
British and Continental Union Limited ...	41531	Outlet Mall Sub Group Holding No. 9 S.à r.l.	41565
Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A.	41540	Poele de Carotte S.à r.l.	41568
CanLux AB Investments One S.à r.l.	41526	Roermond Holding (No. 1) S.à r.l.	41567
Capital B! (Lux) S.à r.l.	41564	SGAM SIF	41534
Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A.	41525	Sirtes S.A., SPF	41536
Cosmar S.A.	41530	SKMCom Four S.à r.l.	41524
Cranjo Holdings S.à r.l.	41523	Summit Partners FMT S. à r.l.	41536
Cranjo Investments S.à r.l.	41522	Summit Partners IX, S.à r.l.	41534
Cranjo Investments S.à r.l.	41523	Summit Partners JMB S.à r.l.	41523
CSII Investissements S.A.	41525	Summit Partners S.à r.l.	41523
Danube Holdco S.A.	41535	Summit Partners VII-B S.à r.l.	41522
Darmo Holdings S.à r.l.	41522	Summit Partners VIII, S. à r.l.	41536
Darmo Investment S.à r.l.	41523	Summit Partners WT-B S.à r.l.	41522
Darmo Investment S.à r.l.	41522	Technet Investment Holding	41556
Fidessa Asset Management S.A.	41525	Telindus	41567
Finbelux S.A., SPF	41535	Treshold Eagle S.A.	41529
FundTap S.à r.l.	41544	UN.BA.KA. S.A.	41530
Headland Finance 2 S.N.C.	41556	Vael Sàrl	41524
Herald Bersenbrück S.à r.l.	41529	Wams Holding S.A.	41526
Herald Osnabrück S.à r.l.	41527	White Horse Holding S.A.	41565
Herald Troisdorf S.à r.l.	41527		
Herald Wallenhorst S.à r.l.	41528		
Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides	41535		

Darmo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 114.716.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009046643/9921/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02275. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Summit Partners WT-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Summit Partners VII-B S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 130.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009046342/7241/12.

(090053242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Cranjo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 114.715.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009046638/9921/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02261. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Darmo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 132.377.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009046641/9921/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02279. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Darmo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 114.716.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009046642/9921/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02271. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Summit Partners JMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Summit Partners S.à r.l.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 96.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009046339/7241/12.

(090053215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Cranjo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 114.715.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009046639/9921/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02265. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Cranjo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 132.381.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009046640/9921/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02281. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

SKMCom Four S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 105.601.

Acte Constitutif publié à la page 19309 du Mémorial C n° 403 du 02 mai 2005, modifié à la page 85822 du Mémorial C n° 1788 du 21 juillet 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009046663/1459/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02581. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

MDL, Maçonnerie de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 132.628.

Le Bilan au 30.09.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.04.09.

Signature.

Référence de publication: 2009046635/9878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03044. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Imohtech S.A., Société Anonyme Soparfi.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 110.812.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009046632/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Vael Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3781 Tétange, 36, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 105.878.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046636/9310/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03114. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 94.161.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.04.09.

Signature.

Référence de publication: 2009046634/800621/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03260. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Fidessa Asset Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.280.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 74.611.

Acte Constitutif publié à la page 20 930 du Mémorial C n° 437 du 20 juin 2000, modifié à la page 46 202 du Mémorial C n° 963 du 18 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/09.

John DERCKSEN

Managing Director

Référence de publication: 2009046665/1459/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02588. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

CSII Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.254.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mars 2009

Première résolution

L'Assemblée après lecture de la lettre de démission de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir MONTBRUN REVISION S.à.r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, décide d'accepter cette démission avec effet au 10 mars 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat ComCo S.A., ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009045264/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01927. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

ING Lease Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.049.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mars 2009

L'Assemblée, constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Alain VERVAET avec adresse professionnelle sise 888 Bijmlerplein, NL-1102 MG Amsterdam, Patrick BESELAERE avec adresse professionnelle sise 155, rue Colonel Bourg, B-1140 Bruxelles, Philippe GUSBIN avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et Guy DENOTTE avec adresse professionnelle sise 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Le Président prend acte de l'acceptation, par les administrateurs, de leur mandat.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009045228/4969/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

CanLux AB Investments One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 112.583.

—
Acte Constitutif publié à la page 22013 du Mémorial C n° 459 du 02 mars 2006, modifié à la page 83 187 du Mémorial C n° 1734 du 15 juillet 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009046664/1459/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02585. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Wams Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.874.

—
Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Wams Holding S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009046631/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02611. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Herald Osnabrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.931.

—
Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de David Turner, résidant 2 Haywood Road, Bromley, Kent BR29RQ en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

De la nomination de Kathryn O'Sullivan, résidant 85, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

Que par conséquent, par suite des démissions de Neil Varnham et Timothy Horrocks, le conseil de gérance sera désormais composé de trois (3) membres:

- David Turner
- Kathryn O'Sullivan
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 27 mars 2009 à 12h14.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009045375/8648/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02457. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Herald Troisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.926.

—
Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de David Turner, résidant 2 Haywood Road, Bromley, Kent BR29RQ en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

De la nomination de Kathryn O'Sullivan, résidant 85, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

Que par conséquent, par suite des démissions de Neil Varnham et Timothy Horrocks, le conseil de gérance sera désormais composé de trois (3) membres:

- David Turner
- Kathryn O'Sullivan
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 27 mars 2009 à 12h15.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009045377/8648/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02454. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Herald Wallenhorst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.893.

Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de David Turner, résidant 2 Haywood Road, Bromley, Kent BR29RQ en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

De la nomination de Kathryn O'Sullivan, résidant 85, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

Que par conséquent, par suite des démissions de Neil Varnham et Timothy Horrocks, le conseil de gérance sera désormais composé de trois (3) membres:

- David Turner
- Kathryn O'Sullivan
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 27 mars 2009 à 12h16.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009045373/8648/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02439. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Bormioli Rocco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.620.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 mars 2009

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Francesco de Bartolomeis, administrateur de société, né le 04/10/1949 à Chieti (Italie), demeurant professionnellement en via San Leonardo, 41, 43100 Parma, (Italie), président et administrateur délégué;

Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14/12/1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15/05/1959 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009045263/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Threshold Eagle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 77.997.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 1^{er} avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Danielle VAN ACKER, Administrateur, employée privée, 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, dont la nouvelle adresse professionnelle est au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Patrick WAGENAAR, Administrateur, employé privé, 121B, route de Luxembourg, Bérelange, Luxembourg;
- Monsieur Johan VAN DER WINDT, Administrateur-Délégué, Président, employé privé, 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange, Luxembourg;
- Monsieur Johannes VAN MEERKERK, Administrateur, employé privé, 48, De Kzeken, NL-2953 WK Alblasserdaan, Pays-Bas.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 1^{er} avril 2009 a renommé aux fonctions de Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour TRESHOLD EAGLE S.A., Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009045201/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Herald Bersenbrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.897.

—
Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de David Turner, résidant 2 Haywood Road, Bromley, Kent BR29RQ en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

De la nomination de Kathryn O'Sullivan, résidant 85, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

Que par conséquent, par suite des démissions de Neil Varnham et Timothy Horrocks, le conseil de gérance sera désormais composé de trois (3) membres:

- David Turner
- Kathryn O'Sullivan
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 27 mars 2009 à 12h10.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009045371/8648/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02440. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

UN.BA.KA. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.039.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 27 mars 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER a démissionné de son mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Les mandats de Madame Nathalie PRIEUR et de Monsieur Brunello DONATI ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour la société

FBK

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009045780/510/29.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Cosmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 59, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 101.533.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 16 février 2009

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Nico HANSEN de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur David ANTUNES COSTA GONÇALVES, né le 3 août 1983 à Luxembourg, demeurant 17, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Antonio José CORREIA MARQUES, demeurant à L-1533 Luxembourg, 10, rue des Forains
- Madame Maria Antunes DA COSTA, demeurant à L-1533 Luxembourg, 10, rue des Forains
- Monsieur David ANTUNES COSTA GONÇALVES, demeurant 17, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 16 février 2009

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué, de Monsieur Antonio José CORREIA MARQUES, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009045356/1218/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 116.373.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant 22 Mielstrachen, Niederanven, Luxembourg L-6942 en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009;

De la nomination de Mark Reid, résidant 53 Klea Avenue, Clapham, London, SW4 9HY UK en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009

Que par conséquent, par suite de la démission de Neil Varnham le conseil d'administration sera désormais composé des quatre (4) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland
- Timothy Horrocks

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 03 avril 2009 à 15h30.

Outlet Mall Group Holding Sarl

Signature

Référence de publication: 2009045750/8648/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02769. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

British and Continental Union Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 2.642.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 1^{er} avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg; Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2009.

L'Assemblée générale du 1^{er} avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2009.

L'assemblée générale du 1^{er} avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2009.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009045198/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01613. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.783.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.938.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social le 31 mars 2009 que:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, résidant professionnellement 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach a vu renouvelé son mandat de Gérant A pour une durée illimitée.

- Monsieur Henry A Thompson, juriste, résidant professionnellement 15, Sloane Square, SW1W 8ER London, United Kingdom a vu renouvelé son mandat de Gérant B pour une durée illimitée.

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, résidant professionnellement Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah, Bahrain a vu renouvelé son mandat de Gérant B pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009045249/1337/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Argepa Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.299.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 mars 2009 que:

- Monsieur François WINANDY, Diplômé E.D.H.E.C., demeurant professionnellement, 25, avenue de la Liberté, L1931 à Luxembourg.

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Madame Hélène ZALESKI, Administratrice de sociétés, demeurant à Bruxelles, 117, Avenue Molière, B-1190 Belgique,

- Madame Maria Anna TASSARA, Administratrice de sociétés, demeurant à Monaco, Le Sun Tower, 7, Avenue Princesse Alice MC-9800 Monaco.

ont été réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2011

Et que,

- H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

A été réélu Commissaire aux Comptes pour la même durée, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2011.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009045197/802/29.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Brion Immo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 21, avenue Dr Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 51.190.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2009045119/2494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08690. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

A.E.R.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale 2000 - route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.081.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009046637/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02601. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

ImmoFin, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 128.491.

Suite à la conclusion d'un contrat de cession en date du 08 février 2009, la société FINIMMO INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Nerine Chambers P.O. BOX 905, Road Town, Tortola (BVI) et Monsieur André MARCHANDISE, demeurant au 80, route de Morintse, Chalet Danilou CH-1936 Verbier SUISSE, détenteur respectivement de 6.250 et 3.125 parts sociales dans le capital social de la société IMMOFIN, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, ont cédés avec effet au 20 décembre 2008 l'entière de leurs parts sociales à AAA CAPITAL PARTNERS S. à R.L., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dès lors, il y a lieu de procéder aux modifications suivantes relatives à l'identité des associés ainsi qu'au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux au sein de la société IMMOFIN comme suit:

A biffer: FINIMMO INTERNATIONAL LIMITED; 6.250 parts sociales.

A biffer: Monsieur André Marchandise: 3.125 parts sociales.

A modifier: AAA CAPITAL PARTNERS S. à R.L.; 12.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour IMMOFIN
FIDALUX S.A.
Le domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2009045213/565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

SGAM SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 139.679.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 2 février 2009

1. Démission de Monsieur Alex BUFFET en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Alex BUFFET, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 2 février 2009.

2. Cooptation de Monsieur Tristan PERRIER en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alex BUFFET

Les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Tristan PERRIER, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, en remplacement de Monsieur Alex BUFFET, en qualité d'administrateur avec effet au 2 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009045259/3451/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Summit Partners IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 127.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009046340/7241/11.

(090053220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

BayernInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 37.803.

—
Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 20. März 2009

Die Generalversammlung der BayernInvest Luxembourg S.A. beschließt:

Herrn Henri Stoffel, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

Herrn Alain Weber, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

Herrn Michael O. Bentlage, vormals: Max Joseph Strasse 6, D-80333 München, nunmehr: Karlstraße 35, D-80333 München und

Herrn Nils Niermann, Brienner Straße 18, D-80333 München,

als Mitglieder des Verwaltungsrates der BayernInvest Luxembourg S.A. bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfinden wird, wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. März 2009.

Für die Richtigkeit des Protokollauszugs

Guy Schmit / Katja Mertes-Tegebauer

Référence de publication: 2009045230/2517/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Finbelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009046344/7241/11.

(090053332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5407 Bous, 9A, Montée des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 80.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009046346/206/13.

(090053360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Danube Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 140.069.

*Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 5 janvier 2009**1^{re} Résolution*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Gérard BECQUER, Monsieur Laurent RICCI et Madame Valérie PECHON de leur fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateurs, avec effet immédiat, Messieurs Christophe BLONDEAU, Romain THILLENS et Nour Eddin NIJAR, demeurant tous trois professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

2^e Résolution

Monsieur Christophe BLONDEAU est élu Président du Conseil d'Administration.

3^e Résolution

L'Assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué Monsieur Christophe BLONDEAU, lequel pourra engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière, y compris toutes opérations bancaires.

4^e Résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour DANUBE HOLDCO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009045474/565/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Sirtes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 43.010.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009046345/7241/11.

(090053343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Summit Partners FMT S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Summit Partners VIII, S. à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 131.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009046341/7241/12.

(090053228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Angel Trains Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 140.872.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Angel Trains Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 140.872, duly incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, prenamed, on August 1, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 2131 of September 2, 2008, (the "Company").

There appeared:

Willow Lux Bidco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 100,000.- (hundred thousand euros), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 137.614 (the "Sole Shareholder");

here represented by Hubert JANSSEN, jurist residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney delivered under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney requests the notary to act that:

- (i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list.
- (ii) As appears from the attendance list, the 12,500.- (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.
- (iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the power of representation of the Company in order to create two categories of managers, namely type A and type B, so that the Company be bound by the joint signature of one type A manager and one type B manager;

2. Amendment of the first paragraph of article 7 (7.1.) of the articles of association of the Company;
3. Amendment of the fifth paragraph of article 9 (9.5.) of the articles of association of the Company;
4. Amendment of the first paragraph of article 10 (10.1.) of the articles of association of the Company;
5. Appointment of Mr Rolf Althen as type B manager for an indefinite period;
6. Assignment of type A management positions to all previous managers, namely
 - Mr Mark Hatherly
 - Mr David Dujacquier
 - Mr Mark Dunstan
 - Ms Maire Gallagher.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the power of representation of the Company in order to create two categories of managers, namely type A and type B, so that the Company be bound toward third parties in all matters by the joint signature of one type A together with one type B manager.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 7 (7.1.) of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers (the "Board") constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers. The managers(s) need not be shareholder(s). When the Company is managed by one manager, such manager shall be Luxembourg resident. When the Company is managed by a Board, the majority of the members of the Board shall be Luxembourg resident.

7.2. [unchanged]."

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the fifth paragraph of article 9 (9.5.) of the articles of articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 9. Procedure.

9.1. [unchanged],

9.2. [unchanged].

9.3. [unchanged].

9.4. [unchanged].

9.5. The Board can validly deliberate and act only if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented."

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 10 (10.1.) of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 10. Representation.

10.1. The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of one type A manager together with one type B manager.

10.2. [unchanged]."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as type B manager for an indefinite period:

Mr Rolf Althen, born at Hochelheim (Germany) on the 25th of June 1962, residing at 5, Whitebeam Close, GB-TN 15 6 DZ Kemsing, England, United Kingdom.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to assign the type A management positions to all the previous managers, namely:

- Mr Mark Hatherly

- Mr David Dujacquier
- Mr Mark Dunstan
- Ms Maire Gallagher.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Angel Trains Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.872, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 2131 en date du 2 septembre 2008 (la "Société").

A comparu:

Willow Lux Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 100.000,- EUR (cent mille euros), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.614 (L'"Associé Unique");

ici représentée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) L'Associé Unique, présent ou représenté, et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés dans une liste de présence.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des pouvoirs de représentation de la Société afin de créer deux catégories de gérants, les gérants de type A et les gérants de type B, de sorte que la Société soit engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 7 (7.1.) des statuts de la Société;

3. Modification du cinquième paragraphe de l'article 9 (9.5.) des statuts de la Société;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 10 (10.1.) des statuts de la Société;

5. Nomination de Monsieur Rolf Althen comme gérant de type B pour une durée indéterminée;

6. Attribution de la qualité de gérants de type A à tous les gérants nommés antérieurement, à savoir:

- Monsieur Mark Haterly
- Monsieur David Du jacquier
- Monsieur Mark Dunstan
- Madame Maire Gallagher.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les pouvoirs de représentation de la Société afin de créer deux catégories de gérants, à savoir les gérants de type A et les gérants de type B, de sorte que la Société soit engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B;

Seconde résolution

En conséquence de la première résolution, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 7 (7.1.) des statuts de la Société qui devra désormais être lus comme suit:

" Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B. Le (s) gérant (s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s). Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, celui-ci doit avoir la qualité de résident luxembourgeois. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la majorité des membres du Conseil doivent avoir la qualité de résidents luxembourgeois.

7.2. [inchangé]."

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Associé Unique a décidé de modifier le cinquième paragraphe de l'article 9 (9.5.) des statuts de la Société qui devra désormais être lus comme suit:

" Art. 9. Procédure.

9.1. [inchangé].

9.2. [inchangé].

9.3. [inchangé].

9.4. [inchangé].

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés."

Quatrième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 10 (10.1.) des statuts de la Société qui devra désormais être lus comme suit:

" Art. 10. Représentation.

10.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

10.2. [inchangé]."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer comme gérant de type B pour une durée indéterminée:

Monsieur Rolf Althen, né à Hochelheim (Allemagne) le 25 Juin 1962, demeurant à 5, Whitebeam Close, GB-TN 15 6 DZ Kemsing, Angleterre, United Kingdom.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer la qualité de gérants de type A à tous les gérants nommés antérieurement, à savoir:

- Monsieur Mark Haterly
- Monsieur David Dujacquier
- Monsieur Mark Dunstan
- Madame Maire Gallagher.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009046272/211/193.

(090053532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Nadorin Holding S.A., Natural Dorna Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.919.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 janvier 2009

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Guy HORNICK, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045871/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 644.320,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.829.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.829, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 23rd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1280 on December 2nd, 2003 and last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated January 19th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 728 on April 27th, 2007 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Grégory Beltrame, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address at Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Isabel Dias, private employee, with professional address at Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the four thousand (4,000) shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. increase of the share capital of the Company from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), represented by four thousand (4,000) shares with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, to an amount of six hundred forty-four thousand three hundred twenty United States Dollars (USD 644,320) by way of the creation and issue of sixty thousand four hundred thirty-two (60,432) new shares, with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;
2. subscription and payment by Brookfield Asset Management Inc. and Brookfield Investments Corporation of the new shares to be issued by the Company as specified in item 1. above, by a contribution in kind of receivables, as recorded as debts in the accounts of the Company;
3. amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;
4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and/or employee of Alter Domus S.à r.l., to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
5. miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred four thousand three hundred twenty United States Dollars (USD 604,320.-), in order to bring the share capital from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), represented by four thousand (4,000) shares with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, to an amount of six hundred forty-four thousand three hundred twenty United States Dollars (USD 644,320.-) by way of the creation and issue of sixty thousand four hundred thirty-two (60,432) new shares of the Company with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

1. Thereupon, Brookfield Asset Management Inc., a company incorporated and organised under the laws of Ontario, having its registered office at Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 300, Toronto, M5J 2T3, Ontario, Canada, registered with Canadian Register of Companies under number 1644037 (hereinafter Brookfield 1), declares to subscribe fourteen thousand four hundred forty-two (14,442) newly issued shares of the Company, with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of one hundred forty-four thousand four hundred twenty-one United States Dollars (USD 144,421.-), as recorded as shareholder debts in the accounts of the Company (the Receivable 1).

The contribution in kind of the Receivable 1 from Brookfield 1 to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of one hundred forty-four thousand four hundred twenty United States Dollars (USD 144,420.-) to the share capital account of the Company;
- (ii) an amount of one United States Dollar (USD 1.-) to the share premium account of the Company.

2. Brookfield Investments Corporation, a company incorporated and organised under the laws of Ontario, having its registered office at Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 300, Toronto, M5J 2T3, Ontario, Canada, registered with Canadian Register of Companies under number 1721569 (hereinafter Brookfield 2), declares to subscribe forty-five thousand nine hundred ninety (45,990) newly issued shares of the Company, with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of four hundred fifty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 459,900.-), as recorded as shareholder debts in the accounts of the Company (the Receivable 2).

The contribution in kind of the Receivable 2 from Brookfield 2 to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the Receivable 1 and the Receivable 2 so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Grant Thornton Lux Audit S.A., Réviseur d'entreprises, dated March 30th, 2009 which concludes as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value of the Company's shares."

The said auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company which will henceforth to be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set as USD 644,320.- (six hundred forty-four thousand three hundred twenty United States Dollars), represented by 64,432 (sixty-four thousand four hundred thirty-two) shares with a nominal value of USD 10.- (ten United States Dollars) each, carrying one voting right in the general assembly."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorise any director of the Company, and/or any employee of Alter Domus S.à r.l. in Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.829, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1280 en date du 2 décembre 2003, et modifié pour la dernière fois suivant un acte reçu par le même notaire en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 728 en date du 27 avril 2007 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Grégory Beltrame, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Isabel Dias, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires, après avoir été signées "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte;

II. il apparaît de la liste de présence que quatre mille (4.000) actions, représentant l'entière du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés;

III. la présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante mille dollars américains (USD 40.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions, ayant une valeur nominale de 10 dollars américain (USD 10,-) chacune, à un montant de six cent quarante-quatre mille trois cent vingt dollars américains (USD 644.320), par la création et l'émission de soixante mille quatre cent trente-deux (60.432) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. souscription et paiement par Brookfield Asset Management Inc. et Brookfield Investments Corporation des nouvelles actions émises par la Société, telles que mentionnées au point 1. ci-dessus, par un apport en nature consistant en des créances enregistrées en tant que dettes dans les comptes de la Société;

3. modification du paragraphe premier de l'article 5. des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, et/ou à tout employé de Alter Domus S.à r.l. afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

5. divers.

Première résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital la Société d'un montant de six cent quatre mille trois cent vingt dollars américains (USD 604.320), pour le porter de son montant actuel de quarante mille dollars américains (USD 40.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions, ayant une valeur nominale de 10 dollars américain (USD 10,-) chacune, à un montant de six cent quarante-quatre mille trois cent vingt dollars américains (USD 644.320,-) par la création et l'émission de soixante mille quatre cent trente-deux (60.432) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

1. Sur ce, Brookfield Asset Management Inc., une société constituée et régie par les lois de l'Ontario, ayant son siège social au 181 Bay Street, Suite 300, Toronto, M5J 2T3, Ontario, Canada, enregistrée au Registre Canadien des Sociétés sous le numéro 1644037 (ci-après Brookfield 1), déclare souscrire à quatorze mille quatre cent quarante-deux (14.442) actions nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant total de cent quarante-quatre mille quatre cent vingt et un dollars américains (USD 144.421,-) enregistrée en tant que avances actionnaire dans les comptes de la Société (la Créance 1).

L'apport en nature de la Créance 1 de Brookfield 1 à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de cent quarante-quatre mille quatre cent vingt dollars américains (USD 144.420,.) au compte capital social de la Société; et

(ii) un montant de un dollar américain (USD 1,-) au compte de prime d'émission de la Société.

2. Sur ce, Brookfield Investments Corporation, une société constituée et régie par les lois de l'Ontario, ayant son siège social au Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 300, Toronto, M5J 2T3, Ontario, Canada, enregistrée au Registre Canadien des Sociétés sous le numéro 1721569 (ci-après Brookfield 2), déclare souscrire à quarante-cinq mille neuf cent nonante (45.990) actions nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de quatre cent cinquante neuf mille neuf cent dollars américains (USD 459.900,-) enregistrée en tant que avances actionnaire dans les comptes de la Société (la Créance 2).

L'apport en nature de la Créance 2 de Brookfield 2 à la Société sera affecté au compte capital social de la Société.

En vertu des articles 26-1 et article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la Créance 1 et la Créance 2 ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, daté du 30 mars 2009 qui conclut comme suit:

"Sur base de notre étude, aucun élément n'a été porté à notre attention qui nous ferait penser que la valeur globale de l'apport en nature n'est pas au moins égale au nombre d'actions à émettre et à la valeur nominale des actions de la Société."

Ledit rapport après avoir été signés "ne varietur" par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Actionnaires décident de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à USD 644,320.- (six cent quarante-quatre mille trois cent vingt dollars américains) représenté par 64.432 (soixante quatre mille quatre cent trente-deux) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, et/ou tout employé de Alter Domus S.à r.l. afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

41544

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, que le présent acte a été établi en langue anglaise à la requête du Bureau de l'Assemblée, et qu'il est suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Beltrame, C. Petit, I. Dias, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2009. LAC/2009/12680. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009046728/5770/207.

(090054126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.534.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Dans le formulaire de réquisition soumis au Registre de Commerce et des Sociétés pour l'immatriculation de la Société, le numéro d'immatriculation de l'associé ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD, une société à responsabilité limitée existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, a été inscrite comme immatriculée auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro 225512 alors que celle-ci est immatriculée sous le numéro 218512.

Il convient donc de rectifier cette erreur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009045244/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

FundTap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 145.603.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth February.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AVEQ International Trust, a Jersey Trust, having its registered office at Guardian Trust Company Ltd, PO Box 806, La Ronde, Devonshire Place, St Helier, Jersey, JE4 OTF, represented by its Trustees Guardian Trust Company Limited, here represented by Hady Camara, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 24 February 2009, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

And

Mr. Alan G. Burr, born on 7 July 1966 in Southampton, United Kingdom, with professional address at Broadhaven, Dalton Road, Lockerbie, Scotland, DG11 2RB, United Kingdom, here represented by Hady Camara, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 17 February 2009, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

The aforementioned parties are referred to hereafter as the "Shareholders", Such appearing parties, acting in the herein above stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which they declared to organize among themselves.

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "FundTap S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management, in whatever capacity, of such holdings and in particular the holding of interests in FundTap Luxembourg Funds S.C.A., SICAV-SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended from time to time, in the capacity of general partner and manager of that company.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

3.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at eighteen thousand four hundred and sixty-one Euro (EUR 18,461.-) represented by eighteen thousand four hundred and sixty-one (18,461) shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1.-) (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 Preemption rights

7.3.1 Subject to the restrictions of the Law and of these Articles, no Shares shall be transferred and no interest in any Shares shall be transferred unless and until the rights of pre-emption conferred by this clause 7.3 have been satisfied or waived. Any Shareholder who intends to transfer any Shares (the "Transferor") to a third party or to an existing Shareholder (the "Third Party Purchaser") shall give the Company notice in writing (the "Transfer Notice"), offering to sell the number of Shares (the "Shares for Sale") and stating the price (the "Sale Price") at which he is prepared to sell the Shares for Sale to such Third Party Purchaser. The Transfer Notice must also indicate the name of the Third Party Purchaser to which the Transferor is willing to transfer the Shares for Sale.

7.3.2 Within ten (10) business days of such notification, the Board of Managers shall notify each of the other Shareholders thereof by registered mail with acknowledgement of receipt to the address specified in the register of shareholder of the Company. Such Shares for Sale will be deemed having been offered by way of pre-emption to the other Shareholders, at the same price and the same conditions as mentioned in such Transfer Notice.

7.3.3 The Shareholders shall within thirty (30) business days from the dispatch of the Transfer Notice by the Board of Managers inform the Board of Managers by registered mail with acknowledgement of receipt whether they wish to exercise their right of pre-emption pro rata to their shareholdings, provided that each such Shareholder shall simultaneously confirm whether he accepts to purchase further Shares as contemplated by clause 7.3.4 hereafter. Within thirty (30) business days after receipt of the last of the notices from the Shareholders or after the expiry of the thirty (30) business days period referred to above, the Board of Managers shall inform all Shareholders about the pre-emption rights so exercised or the lack of exercise of such rights. If the offer has been accepted by the other Shareholders for the Shares for Sale, the sale will be finalized within thirty (30) business days thereafter to the conditions mentioned here above and a certification with respect thereto shall be delivered to the Board of Managers. If the pre-emption rights are only exercised for part of the Shares to be sold, then the Transferor shall not be held to sell his Shares to the other Shareholders and may dispose of such Shares in accordance with clause 7.3.5 below.

7.3.4 When exercising his pre-emption right, each Shareholder shall confirm as to whether he accepts to purchase additional Shares in case one or more other Shareholder(s) do not exercise his pre-emption right, specifying the maximum number of additional Shares which each such Shareholder is willing to purchase.

7.3.5 If no pre-emption rights have been exercised or if the pre-emption rights have not been exercised for all the Shares to be transferred by the Transferor, the Transferor may within thirty (30) business days after the notice by the Board of Managers, sell within a single transaction (but not part of) the Shares for Sale to the potential Third Party Purchaser(s) whose name had previously been disclosed to the Board of Managers at a price which shall not be below the price and to the conditions as set out in the Transfer Notice to the Board of Managers. If such sale is not finalized within such thirty (30) business days period, then the Shares for Sale shall again be subject to the pre-emption right of the other Shareholders.

7.3.6 The Transferor shall provide the Board of Managers with acceptable evidence that the transfer of Shares has been executed for the Shares for Sale either to the other Shareholders pursuant to their right of pre-emption, or to the benefit of the Third Party Purchaser (whose name had previously been disclosed in the Transfer Notice). The pre-emption right may only be exercised for the total number of the Shares for Sale even if the Shares for Sale are offered by more than one Shareholder, provided that such Shares for Sale are transferred in a single transaction at the same price and to the same payment conditions to the same potential Third Party Purchaser disclosed in the Transfer Notice to the Board of Managers.

7.4 TAG-ALONG Right

7.4.1 Subject to all the restrictions and conditions of clause 7.3, if at any time a Shareholder owning at least sixty-five percent (65 %) of the share capital intends to sell/transfer its Shares (the "Tag-Along Shares") to a Third Party Purchaser in accordance with the terms of this Articles, such holder of the Tag-Along Shares (the "Selling Shareholder") shall notify the other Shareholders in writing of such proposed sale/transfer and of its terms and conditions (including the price at which the Selling Shareholder proposes to transfer the Tag-Along Shares), Within thirty (30) business days of the date of such notice, each Shareholder may notify the Selling Shareholder if it elects to transfer any of the Shares held by it / her / him (and any Shareholder so notifying being a "Tag-Along Shareholder").

7.4.2 Any Tag-Along Shareholder that fails to notify the Selling Shareholder within such thirty (30) business days period shall be deemed to have waived its rights under clause 7 in respect of such transfer.

7.5 DRAG-ALONG Right

7.5.1 Subject to all the restrictions and conditions of clause 7.3, if at any time, a Shareholder holding not less than sixty-five percent (65 %) of the Shares (the "Selling Shareholders II") intends to sell/ transfer all (but not some only) of its Shares to any bona fide Third Party Purchaser (the "Proposed Transferee"), the Selling Shareholder II may require by notice in writing to all (but not some only) of the other Shareholders the sale by such Shareholders to the Proposed Transferee of all (but not some only) of the Shares then held by such other Shareholders at the price offered by the Proposed Transferee being the same price per Share as is offered to the Selling Shareholder II. Each Drag-Along Shareholder agrees to take all steps necessary to enable him to comply with the provisions of this clause 7.6 and to facilitate the exercise of a Drag-Along right (the "Drag-Along Right").

7.5.2 To exercise a Drag-Along Right, the Selling Shareholder II shall give each other Shareholder a written notice (a "Drag-Along Notice") containing:

(A) The name and address of the Proposed Transferee;

(B) The price(s) per Share offered, the terms of payment and other material terms and conditions of the Proposed Transferee's offer.

7.5.3 Each other Shareholder (each a "Drag-Along Shareholder") shall thereafter be obliged to sell his Shares on such terms and conditions as are contained in the Drag-Along Notice, provided that the Sale to the Proposed Transferee by the Selling Shareholder II is completed within ninety (90) business days after delivery of the Drag-Along Notice.

7.5.4 If the Sale is not completed within such ninety (90) day-period due to the act or omission of the Proposed Transferee or the Selling Shareholder II, then each Shareholder to whom a Drag-Along Notice has been given shall no longer be so obliged.

7.6 Transfer of shares to related parties

Subject to all the restriction of the Law and of this clause 7, in the event that a Shareholder wishes to sell all of its Shares or part of it to a related party the sale price of those shares shall be at fair market value. Such value shall be determined by the mutual consent of the Shareholders or in the event that such consent cannot be reached within thirty (30) business days at a price determined to be fair by the duly appointed auditor of the Company. Being understood that a related party is a party (individual or group) who is related in some way to the shareholder (i.e a family member or relative, stockholder, or a related corporation).

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by at least one class A manager and one class B manager appointed by a resolution of the Shareholders. They will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of one class A manager, for any engagement up to an amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) and for any other matters, by the joint signature of any two (2) managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two (2) managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the board of managers.

11.1 Any two (2) managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Any two (2) managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members which shall be chosen amongst the class A managers. The chairman has a casting vote in case of ballot.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A manager may represent more than one of his colleagues.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Copies or excerpts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2009.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law / Jurisdiction

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 19. Dispute resolution. Subject to all the restrictions of Luxembourg law, in the event of a dispute arising between the Shareholders, the Shareholders agree to submit to binding arbitration. The arbitrator shall be appointed by the president of the Chartered Institute of Arbitrators.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

- Mr. Alan G. Burr	12,000 Shares
- AVEQ International Trust	<u>6,461 Shares</u>
Total:	18,461 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of eighteen thousand four hundred and sixty-one Euro (EUR 18,461.-) corresponding to a share capital of eighteen thousand four hundred and sixty-one Euro (EUR 18,461.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand nine fifty Euro (EUR 2,950.-).

First general meeting of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Shareholders resolve to appoint as class A manager and chairman of the Company for an undetermined period:

- Mr. Alan G. Burr, born on 7 July 1966 in Southampton, United Kingdom, professionally residing at Broadhaven, Dalton Road, Lockerbie, Scotland, DG11 2RB, United Kingdom.

3. The shareholders resolve to appoint as class B manager of the Company for an undetermined period:

- Mr. Michel Leitz, born on 9 November 1972, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), professionally residing at 4, rue de Tanneurs, L-6491 Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six février.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

AVEQ International Trust, un trust constitué sous les lois de Jersey, ayant son siège social au Guardian Trust Company Ltd, PO Box 806, La Ronde, Devonshire Place, St Helier, Jersey, JE4 OTF, représenté par son Trustées, Guardian Trust Company Limited,

ici représenté par Hady Camara, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 février 2009,

laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Et

M. Alan G. Burr, né le 7 juillet 1966 à Southampton, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à Broadhaven, Dalton Road, Lockerbie, Ecosse, DG11 2RB, Royaume-Uni,

ici représenté par Hady Camara, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 février 2009, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Les parties susmentionnées désignées ci-après comme les "Associés",

Lesquels comparants, agissant en-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les Statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi entre tous les détenteurs actuels de parts sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

1.2 La société adopte la dénomination de "FundTap S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, Le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la détention d'intérêts dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction, sous quelle que forme que ce soit, de ces détentions et en particulier la détention d'intérêts dans FundTap Luxembourg Funds S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions, gouvernée par les lois du Grand Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée de temps à autre, en sa qualité de associé-gérant-commandité de cette société.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement.

3.3 La Société peut aussi utiliser ces fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre bien mobilier ou immobilier sous toute forme.

3.4 La Société pourra conclure des emprunts sous toute forme et émettre à titre privé des obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à dix-huit mille quatre cent soixante-et-un Euro (EUR 18.461,-) représenté par dix-huit mille quatre cent soixante-et-une (18.461) parts sociales, d'une valeur nominale de un Euro chacune (EUR 1,-) (les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Droits de préemption

7.3.1 Sous réserve des restrictions de la Loi et de ces Statuts, aucune Parts Sociales ne doit être transférée à moins que et jusqu'à ce les droits de préemption conférés par cette clause 7.3 n'aient été satisfaits ou que l'on y ait renoncé. Tous Associé qui désire transférer des Parts Sociales (le "Transférant") à un tiers ou à un Associé existant (le "Tiers Acheteur") doit donner un avis par écrit à la Société (P"Avis de Transfert"), indiquant le nombre de Parts Sociales à vendre (les "Parts Sociales à Vendre") et indiquant le prix (le "Prix de Vente") auquel il est prêt à vendre les Parts Sociales à Vendre à ce Tiers Acheteur. L'Avis de Transfert doit aussi indiquer le nom du Tiers Acheteur auquel le Transférant désire transférer les Parts Sociales à Vendre.

7.3.2 Dans les dix (10) jours ouvrables suivant cet avis, le Conseil de Gérance doit notifier chacun des autres Associés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée dans le registre des associés de la Société. Ces Parts Sociales à Vendre seront considérées comme ayant été offerte par préemption aux autres Associés, au même prix et dans les mêmes conditions que mentionnés dans l'Avis de Transfert.

7.3.3 Les Associés doivent dans les trente (30) jours ouvrables de l'envoi de l'Avis de Transfert par le Conseil de Gérance informer le Conseil de Gérance par courrier recommandé avec accusé de réception s'ils désirent exercer ou non leur droit de préemption au prorata de sa détention de parts sociales, étant entendu que chacun de ces Associés doit confirmer s'il accepte d'acheter des Parts Sociales comme décrit dans la clause 7.3.4 ci-après ou non. Dans les trente (30) jours ouvrables de la réception du dernier avis des Associés ou après l'expiration de la période des trente (30) jours ouvrables mentionnée ci-dessus, le Conseil de Gérance doit informer tous les Associés des droits de préemption qui ont

été exercés ou du non exercice de ce droit. Si l'offre a été acceptée par les autres Associés pour les Parts Sociales à Vendre, la vente sera finalisée les trente (30) jours ouvrables suivant aux conditions mentionnées ci-dessus et un certificat à ce sujet sera délivré au Conseil de Gérance. Si les droits de préemption ne sont exercés que pour une partie des Parts Sociales à Vendre, alors le Transférant ne doit pas être tenu de vendre ces Parts Sociales aux autres Associés et pourra disposer de ces Parts Sociales conformément à la clause 7.3.5 ci-dessous.

7.3.4 Lorsqu'il exerce son droit de préemption, chaque Associé doit confirmer s'il accepte ou non d'acheter des Parts Sociales supplémentaires si un ou plusieurs Associés n'exerce par leur droit de préemption, en indiquant le nombre maximum de Parts Sociales supplémentaires qu'il désire acquérir.

7.3.5 Si aucun droit de préemption n'a été exercé ou si les droits de préemption n'ont pas été exercés pour toutes les Parts Sociales à être transférées par le Transférant, le Transférant peut dans les trente (30) jours ouvrables après cet avis par le Conseil de Gérance, vendre en une seule transaction (toute et non seulement une partie) des Parts Sociales à Vendre au(x) potentiel(s) Tiers Acheteur(s) dont le nom aura été préalablement fourni au Conseil de Gérance à un prix qui ne pourra être inférieur et aux conditions fixées dans l'Avis de Transfert au Conseil de Gérance. Si une telle vente n'est pas finalisée dans cette période des trente (30) jours ouvrables, alors les Parts Sociales à Vendre seront à nouveau soumises au droit de préemption des autres Associés.

7.3.6 Le Transférant doit fournir au Conseil de Gérance des preuves acceptables indiquant que le transfert des Parts Sociales a été effectué pour les Parts Sociales à Vendre soit aux autres Associés du fait de leur droit de préemption, ou au bénéfice du Tiers Acheteur (dont le nom a été antérieurement indiqué dans l'Avis de Transfert). Le droit de préemption ne pourra être seulement exercé que pour le nombre total de Parts Sociales à Vendre, même si les Parts Sociales à Vendre sont offertes à plus d'un Associé, sachant que ces Parts Sociales à Vendre sont transférées en une seule transaction au même prix et dans les mêmes conditions de paiement que le même potentiel Tiers Acheteur a fourni dans l'Avis de Transfert au Conseil de Gérance.

7.4 Droit de Suite.

7.4.1 Sous réserve des restrictions et conditions de la clause 7.3, si, à tout moment, un Associé détenant au moins soixante-cinq pourcent (65%) du capital social décide de vendre/transférer ses Parts Sociales (les "Parts Sociales TAG") à un Tiers Acheteur conformément aux dispositions de ces Statuts, ce détenteur de Parts Sociales TAG (P'Associé Vendant") doit notifier les autres Associés par écrit de cette proposition de vendre/transférer et des conditions générales (compris le prix auquel l'Associé Vendant propose de transférer les Parts Sociales TAG). Dans les trente (30) jours ouvrables de la date d'un tel avis, chaque Associé doit notifier l'Associé Vendant s'il désire transférer tout ou partie de ses Parts Sociales (chaque associé notifiant ainsi étant un "Associé Tag").

7.4.2 Tout Associé Tag qui ne notifie pas l'Associé Vendant dans la période des trente (30) jours ouvrables sera considéré comme ayant renoncé à ses droits sous la clause 7 en ce qui concerne ce transfert.

7.5 Droit de Sortie Forcée

7.5.1 Sous réserve des restrictions et conditions de la clause 7.3, si, à tout moment, un Associé détenant au moins soixante-cinq pourcent (65%) des Parts Sociales (l'"Associé Vendant II") décide de vendre/transférer tout (et non seulement une partie) de ses Parts Sociales à un Tiers Acheteur de bonne foi (le "Cessionnaire Proposé"), l'Associé Vendant II peut demandé par avis écrit à tous (et non seulement à certain) des autres Associés la vente par ces Associés au Cessionnaire Proposé de tout (et non seulement une partie) des Parts Sociales alors détenus par ces autres Associés au prix offert par le Cessionnaire Proposé, étant le même prix par Part Sociale qu'il a offert à l'Associé Vendant II. Chaque Associé Sortant accepte de faire toutes les actions nécessaires lui permettant d'être en conformité avec la clause 7.6 et de faciliter l'exercice des droits de sortie forcée (les "Droit de Sortie Forcée").

7.5.2 Pour exercer un Droit de Sortie Forcée, l'Associé Vendant II doit donner à chacun des autres Associés un avis écrit (un "Avis de Sortie Forcée") contenant:

(A) Le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé;

(B) Le prix par Part Sociale offert, les modalités de paiement et les autres conditions générales importantes de l'offre du Cessionnaire Proposé.

7.5.3 Chaque autres Associés (chacun, un "Associé Sortant") sera ensuite obligé de vendre ses Parts Sociales aux conditions déterminées dans l'Avis de Sortie Forcée, étant entendu que la vente au Cessionnaire Proposé par l'Associé Vendant II soit complétée dans les quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables après la délivrance de l'Avis de Sortie Forcée.

7.5.4 Si la Vente n'est pas complétée dans cette période de quatre-vingt-dix (90) jours du fait d'un acte ou d'une omission du Cessionnaire Proposé ou de l'Associé Vendant II, alors chaque Associé a qui un Avis de Sortie Forcée a été envoyé ne sera plus obligé.

7.6 Transfert de Parts Sociales à des parties liées

Sous réserve des restrictions de la Loi et de cette clause 7, dans le cas où un Associé souhaite vendre l'entière ou une partie de ses Parts Sociales à une partie liée, le prix de vente de ses parts sociales sera à la juste valeur du marché. Cette valeur sera déterminée par consentement mutuel des Associés ou si un tel consentement ne peut être trouvé dans les trente (30) jours ouvrables à un prix déterminé comme étant juste par le commissaire aux comptes dûment nommé de la Société. Étant entendu que une partie liée est une partie (seul ou en groupe) qui est liée d'une certaine façon à l'Associé (i.e un membre de sa famille, un actionnaire ou une société liée).

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B nommés par une résolution des Associés. Ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature d'un gérant de classe A, pour tout engagement jusqu'à un montant de quinze mille Euro (EUR 15.000,-) et, dans tous les autres cas, par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux (2) gérants.

Art. 11. Délégation et Agent du Conseil de Gérance.

11.1 Deux (2) gérants peuvent déléguer leur pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Deux (2) gérants détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président parmi ses membres qui devra être choisi parmi les gérants de classe A. La voix du président est prépondérante en cas de partage.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout gérant ou par tout personne désignée par un gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants.

13.1 Les Gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tous directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que directeur ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour faute lourde ou manquement volontaire. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-

conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / l'Assemblée générale des associés / Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2009.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable . La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Art. 19. Résolution des conflits. Sous réserve des restrictions du droit luxembourgeois, en cas de litige entre les Associés, les Associés acceptent de se soumettre à un arbitrage exécutoire. L'arbitre sera nommé par le président du "Chartered Institute of Arbitrators".

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

- Mr Alan G. Burr	12.000 Parts Sociales
- AVEQ International Trust	6.461 Parts Sociales
Total:	18.461 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payées de sorte que la somme de dix-huit mille quatre cent soixante et un Euro (EUR 18.461,-) correspondant à un capital social de dix-huit mille quatre cent soixante et un Euro (EUR 18.461,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille neuf cent cinquante Euros (EUR 2.950,-).

Première assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties susmentionnées représentées comme indiquées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, ont passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les Associés décident de nommer comme gérant de classe A de la Société et président de la Société pour une période indéterminée:

- M. Alan G. Burr, né le 7 juillet 1966 à Southampton, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à Broadhaven, Dalton Road, Lockerbie, Ecosse, DG11 2RB, Royaume-Uni.

3. Les Associés décident de nommer comme gérant de classe B de la Société pour une période indéterminée:

- M. Michel Leitz, né le 9 novembre 1972, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 4, rue de Tanneurs, L-6491 Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: CAMARA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 mars 2009, REM/2009/306. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 mars 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009045938/218/612.

(090052692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Technet Investment Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.187.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 29 janvier 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009045876/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Headland Finance 2 S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.628.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March.

Before Mr Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

1) "AFG LUXEMBOURG S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 104.526, (hereafter referred to as "AFGLS"); and

2) "HEADLAND FINANCE S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.104.523, ("HFS");

AFGLS and HFS being hereafter collectively referred to as the "Partners" or as the "Contributors";

both here represented by Mr. Dominique RANSQUIN, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given by AFGLS on 27 March 2009 and by virtue of a proxy given by HFS on 27 March 2009.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned Notary to execute the deed of formation of a general partnership (société en nom collectif) which they declare to form between them, the articles of which will read as follows:

Art. 1. There is formed a general partnership (société en nom collectif), which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles of association (the "Partnership").

Art. 2. The Partnership will have the name "Headland Finance 2 S.N.C."

Art. 3. The registered office is established in the Municipality of Walferdange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the partners.

The Partnership may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. The purpose for which the Partnership is established is to facilitate the carrying on of a business of financing by the partners in common, in Luxembourg and abroad. This business will include contracting loans and granting all kinds of support, loans, advances and guarantees to corporations, in which it has a direct or indirect participation or which

belong to the same international group to which the partners belong. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from group companies or bank loans.

Furthermore the Partnership may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Partnership may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Partnership may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The Partnership is formed for an unlimited period of time. It may be dissolved at any time by the unanimous resolution of the partners' meeting representing the entire partnership capital.

Art. 6. The Partnership capital is established at fifty-nine million seven thousand nine hundred and fifty seven British Pounds (GBP 59,007,957.-), represented by fifty-nine million seven thousand nine hundred and fifty seven (59,007,957) partnership interests of one British Pounds (GBP 1.-) each.

The partnership interests may be materialized at the owner's option in certificates representing single interest or in certificates representing two or more interests.

Art. 7. The Partnership interests may not be transferred inter vivos to non-partners without the agreement of all the partners having an interest in the entire Partnership capital.

The liquidation of either partner will cause the dissolution of the Partnership.

In the event of the dissolution of the Partnership for whatever reason, the liquidation will be carried out by the manager (s) or any other person appointed by the partners.

An interest in the partnership cannot be redeemed unless the partnership is dissolved or all the partners agree.

In case of transfer of a partnership interest by a partner, the remaining partners have a pre-emption right proportional to the number of partnership interests belonging to them.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each partner may, with the previous approval of the other partners, make cash advances to the Partnership through the current account.

The advances will be recorded on a special current account between the partner who has made the cash advance and the Partnership. They will bear interest at a rate fixed by the general partners' meeting. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a partner in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the partner will be recognized as a creditor of the Partnership with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The Partnership is managed and administered by one or more managers, whether partners or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers are appointed and may be dismissed ad nutum by the partners in the Partnership. The mandate of a manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general partners' meeting deliberating with a majority of votes.

The powers and appointment of the manager(s) are determined by the partners in general meeting.

Unless otherwise decided in general meeting by the partners, the manager(s) have all powers to act in the name of the Partnership towards third parties in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's interest and represent the Partnership in and out of court.

All powers not expressly reserved by law or the Partnership's deed to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Partnership shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Partnership will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers. The managers are not authorized to participate physically by any means in any board meetings whilst physically present in the United Kingdom.

Art. 10. In collective decisions or in each general meeting, each partnership interest entitles its owner to one vote.

Except in any case where the present articles of association or the Law may require a larger majority, all decisions including the appointment, dismissal or replacement of a manager, shall have effect based on a simple majority of votes.

Decisions amending the by-laws require the unanimous approval of the general partners' meeting representing the whole partnership capital.

Art. 11. The Partnership's financial year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March each year, the first accounting period beginning on the date of incorporation and will end on 31 March 2010.

Art. 12.

12.1. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim distributions, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim distribution shall be distributed to the partner(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Partnership, as provided in the present articles.

12.2. On or before 31 March each year, the management will calculate the estimated profits in anticipation of the adoption of the annual accounts. The profit and loss account, balance sheet and the notes to the accounts, will be drawn up in conformity with Luxembourg accounting law.

12.3. Profits will be due and payable by the Partnership on 31 March of each year and, subject to article 12.4. of the present articles of association, must be paid, in case of distribution in cash, in Sterling to the respective bank accounts of the partners opened with a bank designated by the general meeting of the partners (the "Partner's Account"). To the extent that any interim distributions have exceeded the profits evidenced in the annual accounts, each respective Partner's Account shall be debited by the excess amount distributed.

12.4. On 31 March of each year, the management shall determine the Partnership profits, as well as the proportion of profits attributable to each partner (the "Partner's Profit Share") according to his interest in the Partnership. The partners will then decide between them the amount to be distributed to each partner, such amounts, if any, to be proportionate to and not to exceed in any case each Partner's Profit Share, unless unanimously agreed otherwise by the partners. Any profits which are not distributed will remain in the Partnership, each Partner's notional account will be credited, on 31 March of each year, by the amount of his undistributed Partner's Profit Share. The balances of these Partner's notional account become claims or debts of each partner only if they are transferred by unanimous resolution taken by the partner's general meeting representing the whole capital to each Partner's Account.

12.5. For the purpose of determining the amount of profits attributable to each partner in accordance with article 12.4 for a given financial year, and only for that purpose, in the event that additional capital is contributed to the Partnership by one or more partners in the course of that financial year, the financial year shall be treated as if it had been separated into two or more periods (as the case may be), each period except the last ending on the date on which additional capital was contributed, and the final period ending on the last day of the financial year. The amount of profits accruing during each period shall be determined, and the proportion of profits attributable to each partner for that period shall be calculated accordingly. The Partner's Profit Share of each partner for the financial year shall be the sum of the proportion of profits attributable to that partner for each period.

12.6. The amount of losses incurred in any financial year shall, if and so far as these cannot be debited to the Partner's notional account, without any act or resolution of the Partners be recovered from the partners in proportion to their respective interests in the Partnership for the financial year in question, by way of debiting each Partner's Account. The method of calculation of the proportion of losses attributable to each partner shall be the same as the method of calculation applicable to profits.

12.7. Notwithstanding the provisions of the preceding paragraphs, the partners may unanimously agree that losses will be borne by them in a proportion other than by reference to their respective interests in the Partnership.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation with respect to his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Partnership; as an agent, he is only liable for the performance of his mandate.

Art. 14. In cases where any partner incurs costs on behalf of the Partnership, that partner can recover a share of those costs in proportion to the Partnership interest.

Art. 15. The partners will be jointly and severally liable, without limit.

Art. 16. The provisions of Luxembourg Law will apply in respect of all matters for which no specific provision is made in the present articles of association.

Subscription - payment

- AFGLS aforementioned declared to subscribe with effective date 27 March 2009 to fifty-nine million one hundred and ninety-seven (59,000,197.-) partnership interests with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each and an aggregate par value of fifty nine million one hundred and ninety seven British Pound (GBP 59,000,197.-) and to fully pay them up by means of a contribution in kind amounting to fifty-nine million one hundred and ninety-seven British Pound (GBP 59,000,197) consisting in the contribution of fifty-nine million one hundred and ninety-seven (59,000,197) interests with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each and an aggregate par value of fifty-nine million one hundred and ninety-seven British Pound (GBP 59,000,197.-) in the partnership capital of "HEADLAND FINANCE AND PARTNERS S.N.C.", a partnership duly formed and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 104.531 (the "SNC") (the "AFGLS Contributed Assets").

- HFS aforementioned declared to subscribe with effective date 27 March 2009 to seven thousand seven hundred and sixty (7,760) partnership interests with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each and an aggregate par value of seven thousand seven hundred and sixty British Pound (GBP 7,760.-) and to fully pay them up by means of a contribution in kind amounting to seven thousand seven hundred and sixty British Pound (GBP 7,760.-) consisting in the contribution of seven thousand seven hundred and sixty (7,760) interests with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each and an aggregate par value of seven thousand seven hundred and sixty British Pound (GBP 7,760.-) in the partnership capital of the SNC (the "HFS Contributed Assets").

Thereupon the Contributors, through their proxy holder declared that, on the same day, they will contribute the AFGLS Contributed Assets and the HFS Contributed Assets respectively to the Partnership.

Valuation

The contribution is valued at fifty-nine million seven thousand nine hundred and fifty seven British Pound (GBP 59,007,957.-), such value has been decided by the Contributors by way of two declarations of value, dated 27 March 2009.

Evidence of the contributions' existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the presentation of the following documents:

- a contribution agreement entered into between the Contributors and the Partnership in progress of formation;
- a declaration of value of the contribution signed by the managers of AFGLS;
- a declaration of value of the contribution signed by the managers of HFS.

Effective implementation of the transaction

The Contributors, through their proxy holder, declare that:

- they are the sole beneficial owner of the AFGLS Contributed Assets and of the HFS Contributed Assets and possess the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable, or have been novated or the Partnership agrees to discharge these liabilities on the contributing companies' behalf;
- the contribution of the AFGLS Contributed Assets and of HFS Contributed Assets is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand two hundred euros.

Extraordinary general meeting

Thereupon, the Partners, as owners of the entire contributed Partnership capital and considering themselves to have duly come together, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office is established at 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The Partners appoint as managers for an undetermined period, with power to bind the company by their joint signatures:

a. *Category A Manager:*

- Mr Richard Scarre, European development director, born on June 6, 1953 in Darlington (United Kingdom), residing at 4, Newhouse Croft Balsall Common, Coventry Warwicks CV7 7PX, United Kingdom.

b. *Category B Managers:*

- Mr Paul Worth, chartered accountant, born on December 13, 1952 in Wokingham (United Kingdom), residing at 38, rue de Bourlingster, L-6112 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, born on September 4, 1951 in Namur (Belgium), residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned Notary, who has personal knowledge of the English language, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the same proxy holder signed together with the Notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) "AFG LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 104.526 (ci-après désignée "AFGLS"); et

2) "HEADLAND FINANCE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 104.526 (ci-après désignée "HFS");

toutes deux ici représentées par Monsieur Dominique RANSQUIN, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration donnée par AFGLS le 27 mars 2009 et en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2009 par HFS

Lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit-est, ont décidé d'exercer leur activité en commun et pour cela, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en nom collectif qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts (la "Société").

Art. 2. La Société prend la dénomination de "Headland Finance 2 S.N.C."

Art. 3. Le siège social est établi à dans la commune de Walferdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet de, faciliter l'exercice d'activités de financement par les deux partenaires en commun, au Luxembourg et à l'étranger. Ces activités pourront prendre la forme de financement en contractant ou en accordant des prêts de toute sorte à des sociétés dans lesquelles la société a des participations directes ou indirectes, appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par une résolution prise à l'unanimité des associés représentant la totalité du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante-neuf millions sept mille neuf cent cinquante-sept Livres Sterling (GBP 59.007.957), représenté par cinquante-neuf millions sept mille neuf cent cinquante-sept (59.007.957) parts d'intérêts d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune. Les parts d'intérêts peuvent être matérialisées à la demande d'un associé en certificats représentant une part d'intérêt ou en certificats représentant deux ou plusieurs parts d'intérêts.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

La liquidation de l'un des associés entraînerait la dissolution de la Société.

Dans l'éventualité d'une dissolution de la Société pour quelque motif que ce soit, la liquidation sera effectuée par le(s) gérant(s), ou toute autre personne désignée par les associés.

Les parts d'associés ne peuvent pas être cédées sauf pour cause de dissolution de la Société ou d'accord de l'intégralité des associés.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. En dehors de son apport en capital, chaque associé peut, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en numéraire à la Société par l'intermédiaire du compte courant.

Les avances seront enregistrées sur un compte courant spécifique entre l'associé ayant effectué l'opération et la Société. Le taux d'intérêt sera fixé par l'assemblée générale des associés. Ces intérêts seront enregistrés comme dépenses générales.

Les avances en numéraire accordées par l'associé de manière déterminée dans cet article ne peuvent pas être considérées comme un apport additionnel et l'associé sera considéré comme créancier de la Société au regard des avances et intérêts effectués.

Art. 9. La Société est dirigée et gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants sont nommés et révocables ad nutum par les associés de la Société. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à sa démission ad nutum par l'assemblée générale par une délibération votée à la majorité.

Les pouvoirs et nominations des gérants sont fixés par l'assemblée des associés.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants. Les gérants ne sont autorisés à participer physiquement par quelques moyens que ce soit à quelque conseil que ce soit et spécialement à aucun conseil à tenir en Grande Bretagne.

Art. 10. Dans les décisions collectives ou les assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une majorité plus grande, toutes les décisions y comprises celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Les décisions modifiant les statuts requièrent l'approbation à l'unanimité de l'assemblée générale représentant l'intégralité du capital.

Art. 11. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année, la première année commençant à la date de constitution de la Société et se terminant le 31 mars 2010.

Art. 12.

12.1. Des distributions intérimaires peuvent être décidées par le gérant ou le conseil de gérance, même au court du premier exercice social, aux conditions suivantes.

Le gérant ou le conseil de gérance doivent établir un bilan montrant que des la Société dispose de fonds disponibles suffisant pour procéder à une telle distribution.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

12.2. Chaque année, le 31 mars au plus tard, la gérance calculera une estimation des bénéfices avant de dresser les comptes annuels. Le bilan, ainsi que les comptes de pertes et profits, seront dressés conformément à la loi comptable luxembourgeoise.

12.3. Les Bénéfices seront dus et payables par la Société le 31 mars de chaque année et, sous réserve de l'article 12.4. des présents statuts, doivent être payés, dans le cas d'une distribution en numéraire, en Sterling aux comptes respectifs des associés ouverts auprès d'une banque désignée par l'assemblée des associés (le "Compte d'Associé"). Dans la mesure où une ou plusieurs distributions intérimaires a ou ont excédé les bénéfices révélés par les comptes annuels, les Comptes d'Associés respectifs seront débités, chacun à concurrence du montant lui trop versé.

12.4. Le 31 mars de chaque année, la gérance déterminera les bénéfices, et la proportion des bénéfices attribuable à chaque associé (la "Part d'Associé") en fonction de sa participation dans le capital social. Les associés détermineront alors entre eux les montants à distribuer à chaque associé, ces montants, s'il en existe, ne devant en aucun cas excéder chaque Part d'Associé et devant être proportionnels à cette dernière, sauf accord unanime des associés. Tout bénéfice n'ayant pas fait l'objet d'une décision de distribution restera dans la société, les comptes fictifs de chaque Associé sera augmentée, le 31 mars de chaque année ou dans le délai le plus bref possible, d'un montant égal à sa Part d'Associé non distribuée. Les soldes des comptes fictifs des Associés deviendront des dettes de chaque Associés si et seulement s'ils sont transférés à chaque Associé par des résolutions prises à l'unanimité par l'assemblée générale représentant tout le capital social de la Société.

12.5. Afin de déterminer les montants des bénéfices attribuables pour une année sociale donnée à chaque associé conformément à l'article 12.4., et seulement à cette fin, et dans l'hypothèse où des apports en capital sont faits à la Société par un ou plusieurs associés en cours d'année sociale, cette dernière sera traitée comme si elle était séparée en deux ou plusieurs périodes (selon le cas), chaque période se terminant à la date du dernier apport en capital, à l'exception de la dernière période se terminant le dernier jour de l'année sociale. Le montant des bénéfices sera déterminé pour chaque période et la proportion de bénéfices attribuable à chaque associé pour chaque période sera calculée en fonction. La proportion de bénéfices attribuables à chaque associé pour l'année sociale sera égale à la somme des bénéfices attribuables à chaque associé pour chaque période.

12.6. Le montant de toutes pertes encourues dans toute année sociale sera, si et dans la mesure où elles ne peuvent être débitées d'une réserve, sans acte ou résolution des associés, recouvert auprès des associés à concurrence de leurs proportions respectives dans l'année sociale en question, en débitant chaque Compte d'Associé. La méthode de calcul des proportions respectives dans les pertes attribuables à chaque associé sera la même que la méthode de calcul applicable aux bénéfices.

12.7. Sans préjudice des prescriptions de l'alinéa précédent, les associés peuvent décider à l'unanimité que les pertes seront supportées par eux dans une proportion autre que celle de leur participation dans le capital.

Art. 13. Aucun gérant ne s'engage personnellement concernant sa fonction et ses engagements contractés au nom de la Société; il est responsable uniquement dans l'exercice de son mandat.

Art. 14. Dans le cas où l'un des associés contracte des frais au nom de la Société, cet associé pourra recouvrer une partie des frais en proportion de sa part sociale.

Art. 15. Les associés sont conjointement et individuellement responsables de manière illimitée.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Subscription - Payment

"AFGLS", susmentionnée, déclare souscrire, avec date effective au 27 mars 2009 à cinquante-neuf millions cent quatre-vingt-dix-sept mille (59,000,197) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune et d'une valeur totale de cinquante-neuf millions cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling (GBP 59,000,197.-) et de les payer intégralement par voie d'un apport en nature d'un montant de cinquante-neuf millions cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling (GBP 59,000,197.-) consistant en l'apport de cinquante-neuf millions cent quatre-vingt-dix-sept (59,000,197) parts d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune et d'une valeur totale de cinquante-neuf millions cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling (GBP 59,000,197) dans le capital social de "HEADLAND FINANCE AND PARTNERS S.N.C.",

une société en nom collectif dûment constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeoises sous le numéro B 104.531 (la "SNC") (l'"Apport de AFGLS").

- HFS, susmentionnée, déclare souscrire, avec date effective au 27 mars 2009 à sept mille sept cent soixante (7,760) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune et d'une valeur totale de sept mille sept cent soixante livres sterling (GBP 7,760.-) et de les payer intégralement par voie d'un apport en nature d'un montant de sept mille sept cent soixante livres sterling (GBP 7,760.-) consistant en l'apport de sept mille sept cent soixante (7,760) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune et d'une valeur totale de sept mille sept cent soixante livres sterling (GBP 7,760.-) dans le capital social de la SNC (l'"Apport de HFS").

Par conséquent, les Apporteurs déclarent, par le biais de leur mandataire, qu'ils vont apporter leurs apports respectifs à la Société ce jour.

Evaluation

L'apport est évalué à cinquante-neuf millions sept mille neuf cent cinquante-sept livres sterling (GBP 59,007,957.-), cette valeur a été décidée par les Apporteurs par la voie de deux déclarations de valeur datées du 27 mars 2009.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire susmentionné par la présentation des documents suivants:

- un contrat d'apport entre les Apporteurs et la Société en voie de formation;
- une déclaration de la valeur de l'apport signée par les gérants d'AFGLS;
- une déclaration de la valeur de l'apport signée par les gérants d'HFS.

Effectivité de l'apport

Les Apporteurs, par le biais de leurs mandataires, déclarent que:

- ils sont les seuls bénéficiaires de l'Apport d'AFGLS et de l'Apport de HFS et ont le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement cessibles, ou ont fait l'objet d'une novation ou la Société accepte de libérer ces créances au nom des Apporteurs;
- les transferts de l'Apport d'AFGLS et de l'Apport de HFS sont effectifs aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
- toutes les formalités restantes sont en cours dans les pays où se situent les actifs apportés dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à environ sept mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les associés désignent comme gérants pour une durée indéterminée, lesquels pourront engager la Société par leurs signatures conjointes:

a. Gérant de catégorie A:

- Monsieur Richard Scarre, directeur - développement européen, né le 6 juin, 1953 à Darlington (Royaume-Uni), demeurant au 4, Newhouse Croft Balsall Common, Coventry Warwicks CV7 7PX, Royaume-Uni.

b. Gérant de catégorie B:

- Monsieur Paul Worth, expert-comptable, né le 13 décembre 1952 à Workingham (Royaume-Uni), demeurant au 38, rue de Bourlingster, L-6112 Junglister, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. RASQUIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 avril 2009. Relation: EAC/2009/3754. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009046098/239/420.

(090053608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

3i Panreac Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 114.737.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 22 février 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

3i Panreac Holdings S.à r.l. ayant son siège social jusqu'au 31 mars 2009 au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA.

Carré Bonn

20, rue de la Poste

P.O. Box 47

L-2010 Luxembourg

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009045798/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Capital B! (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.924.

Extract of the resolutions taken by the sole Shareholder on 25th March, 2009.

The sole shareholder decide:

- to transfer the registered office of the company from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- to modify the professional address of the Managers as follows:

* DMC S. à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* EFFIGI S. à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Certified true copy,

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique le 25 mars 2009

L'associé unique décide:

- de transférer le siège social de la société du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- de modifier l'adresse professionnelle des Gérants comme suit:

* DMC S. à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 412F, route d'esch, L-2086 Luxembourg,

* EFFIGI S. à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le 25 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

CAPITAL B! (LUX) SARL

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009045784/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01803. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

White Horse Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.475.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social exceptionnellement le 19 mars 2009

1. La société LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à P.O. BOX 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est nommée avec effet immédiat, nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., démissionnaire. La société LAUREN BUSINESS LIMITED terminera le mandat de Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010. L'Assemblée lui donne pouvoir pour émettre son rapport dès la clôture des comptes au 31 décembre 2004.

2. L'Assemblée Générale d'une part, accepte la démission de la fonction d'Administrateur de Monsieur Pierre HOFFMANN, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, avec effet immédiat; d'autre part, l'Assemblée Générale est officiellement informée du décès de Maître Jacques MERSCH, Administrateur. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir à leur remplacement. Dès lors, l'assemblée Générale décide de diminuer le nombre d'administrateurs de cinq à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITE HORSE HOLDING S.A

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045210/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08796. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.551.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant 22 Mielstrachen, Niederanven, Luxembourg L-6942 en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009;

De la nomination de Mark Reid, résidant 53 Klea Avenue, Clapham, London, SW4 9HY UK en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009

Que par conséquent, par suite de la démission de Neil Varnham le conseil d'administration sera désormais composé des quatre (4) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland
- Timothy Horrocks

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 03 avril 2009 à 15h30.

Outlet Mall Group Holding Sarl

Signature

Référence de publication: 2009045741/8648/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02758. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Michael's Lab. & Research Holding Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.239.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, dans ses résolutions circulaires du 2 avril 2009 a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs B de la société, à savoir Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour MICHAEL'S LAB & RESEARCH HOLDING COMPANY

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009045472/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01784. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.547.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant 22 Mielstrachen, Niederanven, Luxembourg L-6942 en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009;

De la nomination de Mark Reid, résidant 53 Klea Avenue, Clapham, London, SW4 9HY UK en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009

Que par conséquent, par suite de la démission de Neil Varnham le conseil d'administration sera désormais composé des quatre (4) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland
- Timothy Horrocks

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 03 avril 2009 à 15h30.

Outlet Mall Group Holding Sarl

Signature

Référence de publication: 2009045744/8648/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02773. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 10 mars 2009

- 3 Cooptation de deux administrateurs

Le Conseil décide à l'unanimité de coopter à partir de ce jour, Monsieur Philippe GRANDELET, demeurant à B-1330 Rixensart, 4A, rue Albert Croy, comme administrateur en remplacement de Monsieur Edwin BEX.

Monsieur GRANDELET terminera le mandat de Monsieur BEX.

En outre, le Conseil décide à l'unanimité de coopter à partir de ce jour, Monsieur Kris VERHEYE, demeurant à B-9910, 52, Rozestraat, comme administrateur en remplacement de Monsieur Jan DE SCHEPPER.

Monsieur VERHEYE est nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Signé: HOFFMANN, H. JACOBS VAN MERLEN, A. MEYERS, W. MOSSERAY, M. REIFFERS, P. RIBONNET, D. ROUMA, C SEYWERT

pour extrait conforme

Armand MEYERS

Administrateur-délégué

RAYER - Administrateur:

M. Edwin BEX, Administrateur

45, rue Longue, B-1320 Beauvechain

TELINDUS, Société anonyme

Marc ROB / Armand MEYERS

Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009045336/1873/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08154. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Roermond Holding (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.836.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant 22 Mielstrachen, Niederanven, Luxembourg L-6942 en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009;

De la nomination de Mark Reid, résidant 53 Klea Avenue, Clapham, London, SW4 9HY UK en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009

Que par conséquent, par suite de la démission de Neil Varnham le conseil d'administration sera désormais composé des quatre (4) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland
- Timothy Horrocks

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 03 avril 2009 à 15h30.
Netherlands Outlet Mall Holding B.V.
Signature

Référence de publication: 2009045742/8648/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02762. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Poele de Carotte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 58, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 129.137.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures.

Ordre du jour

- Nomination
- Signature.

L'assemblée représentée par l'associée unique Madame Christine OLIVEIRA DA COSTA, demeurant à L-3918 MONDERCANGE, 2b, rue d'Ehlerange, détenant les 100 parts sociales, qui représentent l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

L'assemblée décide de nommer Monsieur Michel HAMES, domicilié 17, rue de Pontpierre à L-3940 MONDERCANGE, comme gérant administratif qui accepte.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante technique. Au-delà de 2.500 EUR, la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif est requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures 30.

Fait à Esch/Alzette, le 26 février 2009. Madame Christine OLIVEIRA DA COSTA / Monsieur Michel HAMES.

Référence de publication: 2009045425/612/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Opus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.015.

Auszug des Protokolls der Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin vom 6. Februar 2009

1. Die Zahl der Geschäftsführer ist von 4 auf 5 erhöht worden.
2. Frau Mounira MEZIADI, Geschäftsführerin, geboren am 12. November 1979 in Thionville, Frankreich, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist die Geschäftsführung auf unbestimmte Zeit übertragen worden.
3. Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers mit beruflichem Wohnsitz im Grossherzogtum Luxemburg zusammen mit einem Geschäftsführer mit beruflichem Wohnsitz ausserhalb des Grossherzogtums Luxemburg verpflichtet.

Luxemburg, den 02/04/2009.
Für gleichlautende Mitteilung
Für OPUS 2 S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009045867/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.